

Compte-Rendu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

DATE DE LA CONVOCATION

15 Septembre 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 45

Titulaires présents : 31

Pouvoirs : 7

Votants : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept

Et le 25 Septembre à 18 heures 30,

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Jean Paul TOUCHET (Bauzy), Francis GUILLOT, Jean-Paul DUBUT, Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gilles CHANTIER, Edwige DUVAL (Courmemin), Claudette SORIN, Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Alain PREGEANT (Huisseau-sur-Cosson), Jean-Paul PRINCE, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON, Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Micheline DELOISON, Philippe LEGENDRE (Mont-près-Chambord), Catherine LUCAS, Pascal MAUNY (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Christiane JOURDAIN, Jack PROUX (Saint-Claude de Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé sur Loire), Christian LALLERON, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Jean BROCHU (Tour-en-Sologne).

Excusés avec pouvoir :

Catherine ELOY donne pouvoir à Jean Paul TOUCHET (Bauzy),
Dominique CORBEAU donne pouvoir à André JOLY (Chambord),
Gérard BARON donne pouvoir à Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne),
Sylvia HERLEDAN donne pouvoir à Alain PREGEANT (Huisseau-sur-Cosson),
Gérard CHAUVEAU donne pouvoir à Pascal MAUNY (Montlivault),
Floréal ROYO donne pouvoir à Patrick MARION (Neuvy),
Patrick STURLESE donne pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan)

Absents Excusés :

Pierre GUILLONNEAU (Mont-Près-Chambord),
Agnès BONNIN, Christèle DOLLO, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan),
Alain Marchand, Pierre DETIENNE (Thoury),
Robert HUTTEAU (Tour-en-Sologne).

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Anne-Marie THOMAS a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de lui faire part de leurs éventuelles observations concernant le Procès-Verbal du Conseil communautaire du lundi 26 Juin 2017. Les membres du Conseil communautaire n'ayant pas d'observation, celui-ci est validé.

Monsieur le Président propose ensuite aux membres du Conseil communautaire de modifier 1 point à l'ordre du jour :

- Modification du point relatif à l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer une convention pour la mise en œuvre et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics de communes et l'éclairage public du territoire, dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (Rapporte la délibération n°041-107-2017 du 26/06/2017) : modification du tiers à la convention.

Monsieur le Président demande l'approbation des membres du conseil pour prendre en compte cette modification à l'ordre du jour. Cette modification est validée.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Délibération 041-116-2017

Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition du service administratif de la commune de Saint-Laurent-Nouan à la Communauté de communes du Grand Chambord

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment à signer tout acte et toute convention permettant la mise à disposition des services administratifs de la commune de Saint-Laurent-Nouan à la Communauté de communes du Grand Chambord.

Délibération 041-117-2017

Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe

Considérant la délibération n°041-098-2017 du 26/06/2017 modifiant le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à hauteur de 6,5/20^{ème} au tableau des effectifs de la Communauté de communes du Grand Chambord et ce à compter du 1^{er} octobre 2017,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la modification ci-dessous du tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} octobre 2017 :
 - création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à hauteur de 6,5/20ème.

FINANCES

48 DM3 BG

Décision modificative n°3 au budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°3 au budget général, relative à la régularisation des opérations sous mandat (compte 458) pour l'opération des logements sociaux à Bauzy pour un montant de 785 €.

49 DM4 BG

Décision modificative n° 4 au budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°4 au budget général, relative à la régularisation des opérations sous mandat (compte 458) pour l'opération des logements sociaux à Saint-Dyé-sur-Loire pour un montant de 600 €.

50 DM5 BG

Décision modificative n° 5 au budget général

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°5 au budget général, relative à la régularisation des opérations sous mandat (compte 458) pour l'opération de Cœur de Village de Saint-Laurent-Nouan pour un montant de 543 515 €.

51 DM6 BG

Décision modificative n° 6 au budget général.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°6 au budget général, relative à la régularisation des opérations sous mandat (compte 458) pour les opérations de Cœurs de Village de Huisseau-sur-Cosson et de Montlivault pour un montant de 297 530 €.

52 DM1 ZA NOYER GOUJON

Décision modificative n°1 du budget ZA Le Noyer Goujon

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°1 au budget ZA Le Noyer Goujon, afin d'ouvrir des crédits au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour un montant de 850€.

53 DM1 FUT

Décision modificative n°1 du budget ZA La Futaie II

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°1 au budget ZA La Futaie II, afin d'ouvrir des crédits au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour un montant de 100€.

54 DM2 DEV

Décision modificative n°2 du budget Développement Economique - Ouverture de crédits au chapitre 041 - Intégration des annonces et études

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°2 au budget Développement économique, afin d'ouvrir des crédits au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour l'intégration des annonces et études, s'élevant à 8 500€.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 041-118-2017

Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention entre le représentant de l'Etat et la Communauté de communes du Grand Chambord pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer une nouvelle convention avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les avenants futurs à cette convention concernant les changements de dénomination sociale ou d'adresse de la collectivité ainsi que les changements de tiers de télétransmission ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération 041-119-2017

Modification des statuts de la Communauté de communes du Grand Chambord

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'évolution des statuts de la CCGC liée à la prise de compétence obligatoire pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

ORDURES MENAGERES

Délibération 041-120-2017

Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE les exonérations de taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels cités en séance pour l'année 2018 ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération 041-121-2017

Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la mise en location du local de la boucherie du bâtiment 2 du Quartier du Vivier, au profit du restaurant « Au Gré du Vent » de Tour-en-Sologne

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE le loyer global à un montant de 1 000 € HT par mois ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer un avenant au bail commercial du « Gré du Vent » pour tenir compte du loyer global ci-dessus, et ce avec une prise d'effet immédiate lors de l'état des lieux de remise des locaux ;
- ACCEPTE d'engager les travaux de maçonnerie pour connecter les deux box pour un montant prévisionnel de 6 000 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

55 DM3 DEV

Décision modificative n°3 du budget Développement Economique : Ajustement des crédits alloués à l'opération 262/1 « Regroupements de commerces » à Tour-en-Sologne »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°3 au budget Développement économique, afin d'ajuster les crédits ouverts à l'opération 262/1 afin de réaliser les travaux de démolition du mur entre la boucherie de Tour-en-Sologne et le restaurant « Au Gré des Vents », pour un montant de 6 000€.

Décision modificative n°7 du budget général: financement des travaux de démolition du mur entre 2 locaux commerciaux à Tour-en-Sologne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°7 au budget général, afin d'ajuster les crédits ouverts à l'opération 262/1 afin de réaliser les travaux de démolition du mur entre la boucherie de Tour-en-Sologne et le restaurant « Au Gré des Vents », pour un montant de 6 000€.

Délibération 041-122-2017

Approbation pour la vente d'un terrain d'activités Zones d'activités des Morines à la SCI « La Salamandre »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente du terrain susmentionné au prix de 20€ HT le m² ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte de vente avec la SCI « La Salamandre » dans la perspective de céder cet ensemble foncier ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération 041-123-2017

Approbation pour la location du box 3 des Champs Godins à l'entreprise CEMSAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE le loyer global à un montant de 900€ HT par mois, soit 10 800€ HT annuel à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer le bail dérogatoire avec l'entreprise « CEMSAS » ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération 041-124-2017

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement – exercice 2016

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport annuel de 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Délibération 041-125-2017

Présentation du rapport annuel 2016 du SMAEP de Saint-Claude-de-Diray/Huisseau-sur-Cosson/Vineuil

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel 2016 adopté par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Saint-Claude-de-Diray/Huisseau-sur-Cosson/Vineuil dont la Communauté de communes est membre.

Délibération 041-126-2017

Budget Assainissement : Créances irrécouvrables / Créances éteintes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADMET en créances éteintes au budget assainissement la somme totale de 19 799,92€.

57 DM3 ASS

Décision modificative n°3 du budget assainissement Collectif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative n°3 au budget assainissement, afin d'ajuster les crédits ouverts au chapitre 065 et tenir compte des créances éteintes pour un montant de 100 €.

Délibération 041-127-2017

Budget AEP : Créances irrécouvrables / Créances éteintes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADMET en créances éteintes au budget AEP la somme totale de 13 868,18€.

Délibération 041-128-2017

Approbation d'une annexe au règlement du service d'assainissement non collectif, précisant la liste des pièces à fournir pour l'examen du dossier

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'annexe au règlement du Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) avec la liste des pièces à fournir pour examen de tout dossier de demande auprès du SPANC, qui comprend :
 - le formulaire de déclaration dûment rempli,
 - un plan cadastral de situation de la parcelle,
 - une étude de sol,
 - une étude de filière,
 - un plan de masse de l'habitation et de son installation d'assainissement, à l'échelle,
 - un plan en coupe des ouvrages,
 - une autorisation de rejet lorsque l'effluent de l'installation d'ANC est dirigé vers un milieu hydraulique superficiel (dans les cas où l'évacuation par le sol est impossible).
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

HABITAT

Délibération 041-129-2017

Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer une convention pour la mise en œuvre et la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics de communes et l'éclairage public du territoire, dans le cadre du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (Rapporte la délibération n°041-107-2017 du 26/06/2017).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- RAPPORTE la délibération n°041-107-2017 du 26/06/2017 ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention avec ECONORMES HABITAT pour la mise en œuvre et la valorisation des certificats d'économies d'énergie destinés aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public, et ce pour un montant de 4.50€/Mwh cumac ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à ouvrir un compte au Registre National des Certificats d'Economies d'Énergie ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

CULTURE

Délibération 041-130-2017

Autorisation à donner au Président pour la signature de conventions d'occupation de terrain privé/domaine public pour les structures artistiques du collectif DERIVE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le modèle de conventions présenté en séance ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer des conventions, sous seing privé, avec les propriétaires de parcelles faisant l'objet des structures artistiques DERIVE ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation des rapports de CLECT et modalités d'approbation

Monsieur CLEMENT présente les rapports suivants et les modalités d'approbation :

- Rapport de la CLECT sur l'enseignement musical => majorité qualifiée
- Rapport de la CLECT sur les équipements sportifs couverts => majorité qualifiée
- Rapport de la CLECT sur le PLUi => dérogations donc unanimité
- Rapport de la CLECT sur les ZA communales => dérogations donc unanimité

Service commun IAU

La commune de Courmemin souhaite adhérer au service IAU à compter du 1^{er} janvier 2018.

Point d'étape sur le projet de territoire

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Décision n°2017-27 :

Objet : Attribution de marché

Affaire : Location et entretien/maintenance d'une machine à affranchir et services associés pour les besoins des services de la Communauté de communes du Grand Chambord

Attribution du marché pour doter l'accueil d'une machine à affranchir, à la société FRANCO TYP POSTALIA, pour un montant global et forfaitaire de location de 710,00 € HT par an et pour les montants détaillés au bordereau des prix unitaires pour la partie consommables.
Le marché est d'une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit un total de quatre ans en cas de reconductions.

Décision n°2017-28 :

Objet : Attribution de marché

Affaire : Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'éclairage public sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC)

Attribution du marché pour confier une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'éclairage public sur le territoire de la CCGC, à l'entreprise NOCTABENE pour un montant de 126 397,80 € HT.

Décision n°2017-29 :

Objet : Attribution de marché

Affaire : Travaux du programme de voirie 2017 – Lot 2 réparation et enrobés

Attribution du marché pour confier des travaux de voirie dans le cadre du programme de voirie 2017, au groupement EUROVIA / BSTP, pour un montant de 183 410,60€ HT.

Décision n°2017-30 :

Objet : Avenant 1

Affaire : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord

Un avenant 1 a été passé avec le titulaire du marché le groupement ATOPIA SAS (mandataire), ALAP urbanisme, architecture, paysage (cotraitant), Nouveaux Territoires Consultants (NTC – cotraitant), ADEV ENVIRONNEMENT (cotraitant), et GARRIGUES BEAULAC ASSOCIES (cotraitant), afin de modifier la ventilation des paiements pour le cotraitant NTC en intégrant la phase 3 à la phase 2. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	Sans incidence financière	x

Décision n°2017-31 :

Objet : Attribution de marché

Affaire : Marché de transports piscine et culture

Attribution du marché pour confier les transports aller-retour des enfants des écoles du territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord à la piscine de Saint-Laurent-Nouan et lors de sorties pédagogiques, culturelles et scientifiques.

Lot 1 : transports piscine, attribué à la Société des Transports Départementaux de Loir-et-Cher (STDLC) pour les montants détaillés au bordereau de prix unitaires.

Lot 2 : Transports occasionnels pour assurer des sorties pédagogiques, culturelles et scientifiques, attribué à la Société des Transports Départementaux de Loir-et-Cher (STDLC) pour les montants détaillés au bordereau de prix unitaires.

Décision n°2017-32 :

Objet : Avenant 1

Affaire : Travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable rue des écoles à Saint-Laurent-Nouan

Avenant 1 avec le titulaire du marché, l'entreprise DEHE Centre Val-de-Loire, afin de prévoir la réalisation de travaux supplémentaires dus à de nombreux imprévus (réalisation de nombreux sondages pour déterminer l'implantation et le diamètre des branchements existants), qui nécessitent une augmentation du linéaire de réseau à poser et une augmentation ponctuelle du diamètre des tuyaux pour le raccordement sur les réseaux existants.

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT	Augmentation en %
Avenant 1	11 238.20€	123 979.20€	9.97%

Rien ne restant à l'ordre du jour, fait les jours, mois et an susdits, le Président clôt la séance à 21h20.

Fait à Bracieux, le 28 Septembre 2017

Le Président
Gilles Clément

